



RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
RÉUNION PUBLIQUE DE PRÉSENTATION
DU PROJET DE PLU

RÉUNION PUBLIQUE
DU MERCREDI 13 MARS 2019

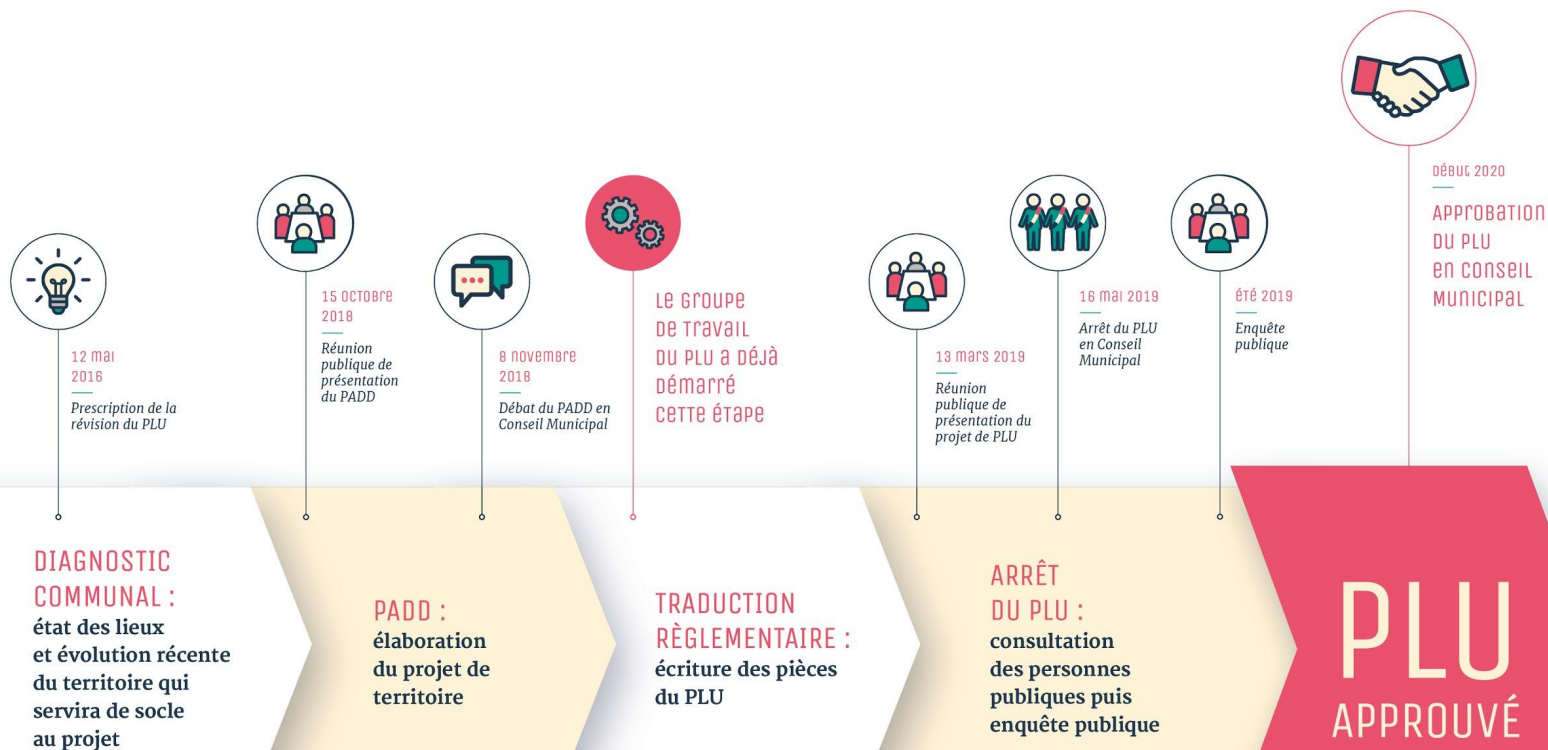
LORIENT
AGGLOMÉRATION



DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

- Rappel des grandes étapes du PLU
- Rappel des grandes orientations du PADD
- Traduction du Projet d'aménagement de la commune dans les pièces réglementaires
- Temps d'échanges

Le calendrier



LES GRANDES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

LES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE PLU

- **Affirmer le positionnement** de Quéven dans l'agglomération
- Poursuivre le développement de la commune en conservant son caractère de « **ville à la campagne** »
- **Préserver les espaces agricoles**, améliorer la **qualité** et l'**accessibilité** des espaces publics, des entrées de ville et des espaces verts urbains et intégrer davantage les **déplacements doux** et les **transports collectifs**
- **Conforter la ville dans sa vocation économique**
- **Diversifier et adapter l'offre de logements**
- Apporter une meilleure lisibilité et une plus grande **attractivité** au **centre-ville**
- **Préserver les espaces naturels** notamment les plus remarquables

LE CALENDRIER- LES GRANDES ÉTAPES À VENIR:

- **Mai 2019:**
 - arrêt du projet de PLU en Conseil Municipal
 - saisine de la MRAE au titre de l'évaluation environnementale et des personnes publiques associées.
 - saisine de la CDPENAF

- **Septembre 2019: enquête publique**

L'enquête publique est l'occasion de recueillir les avis et/ou requêtes de chacun, afin que le commissaire enquêteur puisse examiner leur pertinence au regard du projet porté par la commune et de la législation

- **Début 2020 : approbation du projet en Conseil Municipal**



LES GRANDES ORIENTATIONS DU PADD DÉBATTU LE 8 NOVEMBRE 2018

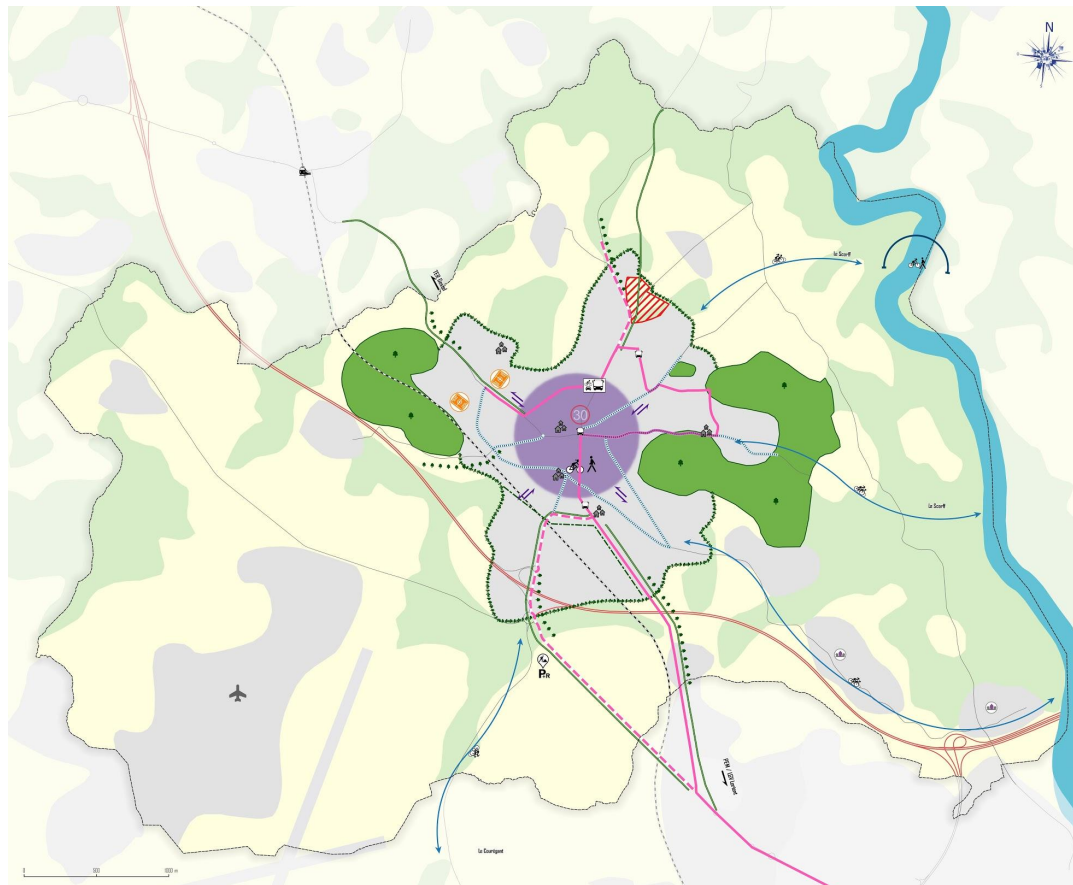
Pour répondre à ces objectifs, les élus quévenois ont formulé un **projet de territoire** qui s'articule autour de **3 axes transversaux** :

- **AXE I : Prendre soin de ses habitants et de ses visiteurs**
- **AXE II : Créer une dynamique au coeur du pays de Lorient**
- **AXE III : Agir pour l'environnement**

AXE 1 : PRENDRE SOIN DE SES HABITANTS ET DE SES VISITEURS



AXE 1 : Prendre soin de ses habitants et de ses visiteurs



ORGANISER LA VILLE COMPACTE

- Affirmer le centre-ville comme cœur de vie
- ⊕ Permettre le confortement des secteurs d'habitat importants
- ⊕ Limiter les extensions urbaines en accompagnant une intensification urbaine diversifiée et de qualité
- ⊞ Poursuivre l'aménagement du nouveau quartier de Croizamus

PROMOUVOIR UNE VILLE AGREABLE

- ⊞ Favoriser les mobilités inter-quartiers
- Embellir les entrées de ville
- Renforcer les pôles de loisirs à destination notamment des jeunes
- ⊞ Développer les itinéraires non motorisés liés aux loisirs
- ⋯ Requalifier les franges urbaines
- ⋯ Offrir une limite claire entre les zones d'habitat et les zones d'activités
- Assurer l'accès à des espaces de nature de proximité
- ⊞ Permettre le franchissement du Scorff et relier Quéven à Caudan

MIEUX SE DEPLACER

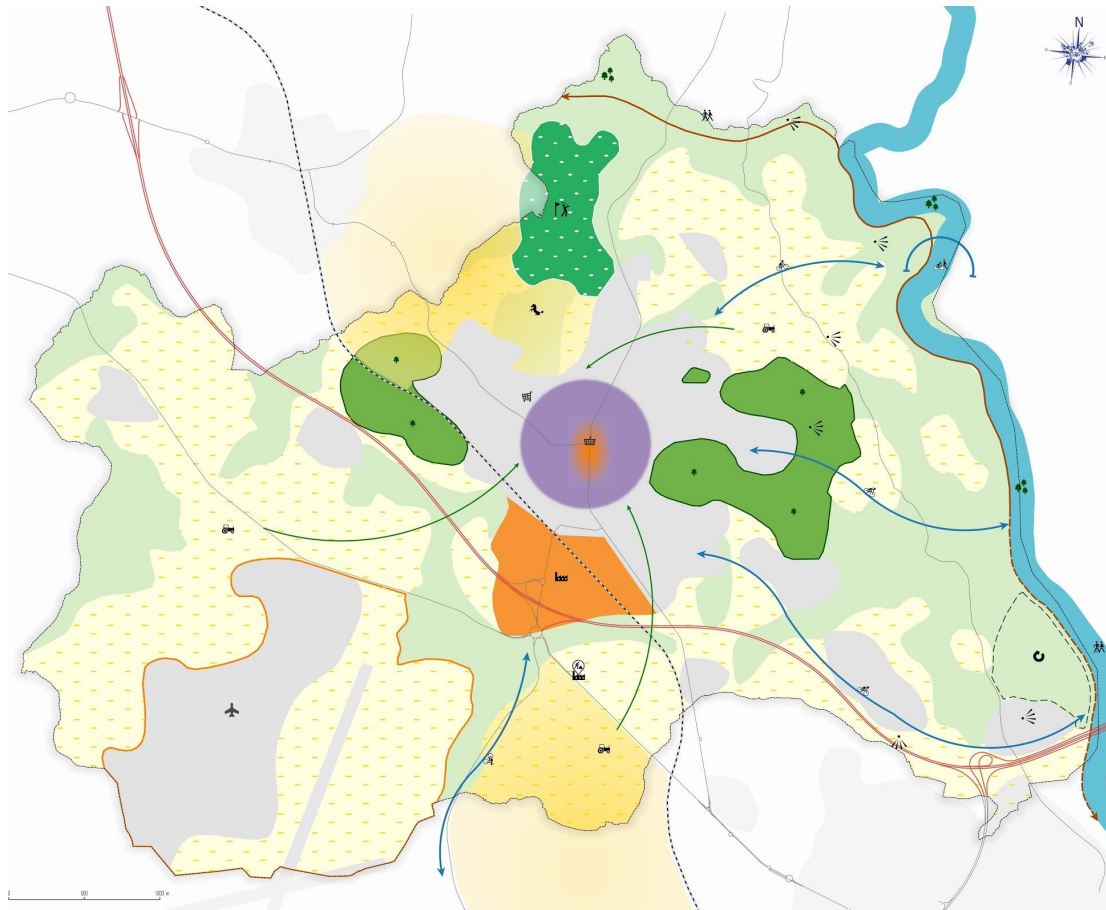
- Favoriser l'essor des déplacements actifs intercommunaux
- ⊞ Aménager une ville confortable pour tous
- ⊞ Apaiser la circulation du centre-ville
- ⊞ Développer le transport collectif comme alternative et complément aux autres outils de mobilités
- ⊞ Accompagner le développement urbain et économique par le confortement du réseau de transport collectif
- ⊞ Créer un espace d'échanges multimodal local pour favoriser le développement des mobilités complémentaires
- ⊞ Créer une aire mixte de stationnement mutualisé/coverage

- Espaces naturels
- Urbanisation
- Le Scorff
- Espaces agricoles

AXE 2 :
créer une DYNAMIQUE
AU COEUR DU PAYS DE LORIENT



axe 2 : créer une dynamique au coeur du pays de Lorient



FAVORISER LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE NOURRICIERE

- Protéger les espaces agricoles productifs
- Conforter l'appareil productif agricole et permettre son développement
- Encourager les circuits courts et la recherche d'une auto-suffisance
- Préserver à long terme les espaces agro-naturels stratégiques pour le Pays de Lorient

CONFORTER LA CENTRALITE COMMERCIALE

- Maintenir le dynamisme commerçant et de services du coeur de ville
- Accompagner la complémentarité de la grande surface commerciale avec les commerces et services de l'hypercentre

DÉVELOPPER LE POTENTIEL TOURISTIQUE ET RÉCRÉATIF

- Permettre le franchissement du Scarff et relier Quéven à Caudan
- Rendre accessible les pôles d'intérêt touristique
- Aménager les rives du Scarff pour la promenade
- Créer un espace d'échanges multimodal local pour favoriser le développement des mobilités complémentaires
- Accompagner le développement du Golf de Val-Quéven
- Conforter l'orientation ludique de Kerlébert

AFFIRMER LA VOCATION PRODUCTIVE DE LA COMMUNE

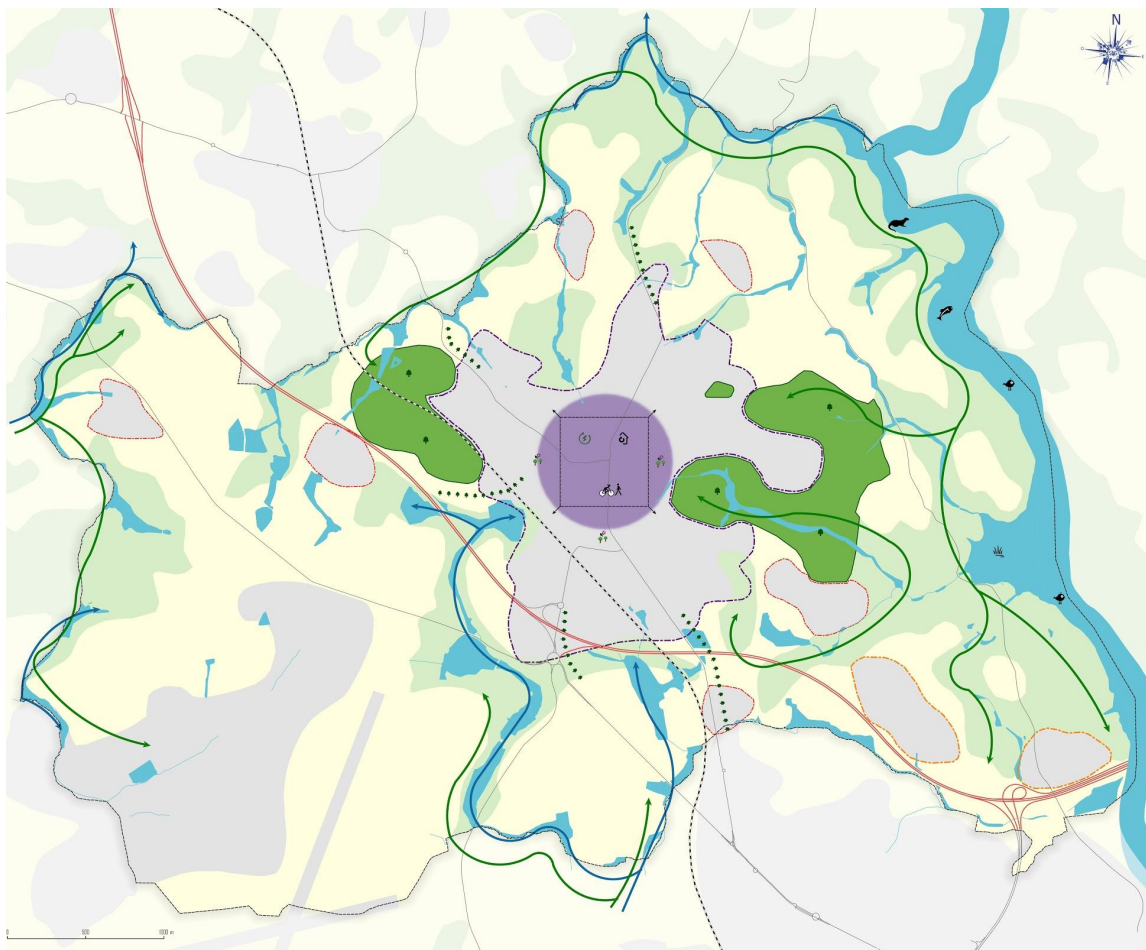
- Permettre une reconversion de la Poudrière du Mentec
- Péreniser les zones d'activités économiques
- Permettre l'ouverture d'une zone d'activités de rayonnement intercommunal
- Afficher la BAN de Lann Bihoué comme élément structurant du Pays

	Urbanisation
	Espaces naturels
	Le Scarff

AXE 3 : AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT



axe 3 : agir pour L'environnement



SAUVEGARDER LA BIODIVERSITE ET LA QUALITE DES PAYSAGES

- 🦋 Préserver la richesse faunistique et floristique des rives du Scorff
- ** Regualifier les entrées de ville en poursuivant leur embellissement paysager
- ⇒ Garantir les continuités écologiques (Trame verte et bleue)
- 🌊 Sanctuariser les cours d'eau et les zones humides
- 🌳 Conforter la présence de la nature en ville
- ** Regualifier les entrées de ville en poursuivant leur embellissement paysager

■ Centralité principale	■ Le Scorff
■ Espaces naturels	■ Urbanisation
■ Lann Bihoue	■ Espaces agricoles
■ Parc urbain	

REQUERRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

- 🔄 Renouveler la ville sur elle-même
- 🏠 Favoriser la densification de la centralité urbaine
- 🏡 Favoriser une densification mesurée des secteurs d'habitat secondaires
- 🚫 Mettre un terme au mitage des espaces ruraux
- 🚲 Permettre l'émergence d'une mobilité alternative moins dépendante de la voiture, plus saine et décarbonée
- 🌞 Encourager la production et la consommation d'énergies renouvelables

TRADUCTIONS RÉGLEMENTAIRES



Préalable

- Un règlement graphique en couleurs

- Un règlement écrit plus souple et plus illustré pour être plus compréhensible

Construction nouvelle : est considérée comme « construction nouvelle » tout volume principal et ses éventuels volumes secondaires faisant l'objet de la même demande d'autorisation d'urbanisme.



Les haies multi-strates préservent l'intimité et diversifient la flore



- Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles :
9 secteurs stratégiques de la commune

- Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques présentées comme des guides de bonnes pratiques

AXE 1 :

PRENDRE SOIN DE SES HABITANTS ET
DE SES VISITEURS

Traduction réglementaire



AXE 1

1. MILITER POUR UNE VILLE “DOUCE ET PROCHE”

- **Structurer la vie quévenoïse autour d'un centre-ville apaisé et accessible aisément**
- Afin de lutter contre l'étalement urbain, une urbanisation concentrée prioritairement sur la centralité urbaine (zones Ua/Ub du document graphique du PLU)
- Équipements, services, commerces et activités nouvelles situés uniquement dans l'agglomération principale ou en continuité immédiate (pas de commerces en zone d'activité par exemple, ni en espace urbanisé en campagne)
- Équilibre entre les modes de déplacement: véhicules motorisés, modes actifs, transports collectifs et déplacements actifs (schéma communal des déplacements doux)

AXE 1

1. MILITER POUR UNE VILLE “DOUCE ET PROCHE”

- **Poursuivre les politiques en faveur des publics les plus exposés**

→ Objectifs de mixité sociale inscrits dans le règlement écrit et les OAP (30% de logements sociaux et 10% de logements en accession à prix encadré)

→ Extension de l'Ehpad, réalisation de la résidence senior et construction du pôle multi accueil inscrits au règlement graphique



→ Accessibilité des lieux d'usage avec le plan des déplacements actifs (annexe 11) et hors PLU par la politique de mise aux normes des infrastructures pour l'accueil des PMR

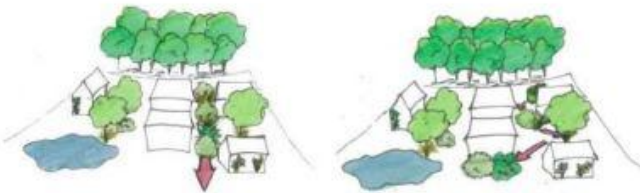
AXE 1

1. MILITER POUR UNE VILLE "DOUCE ET PROCHE"

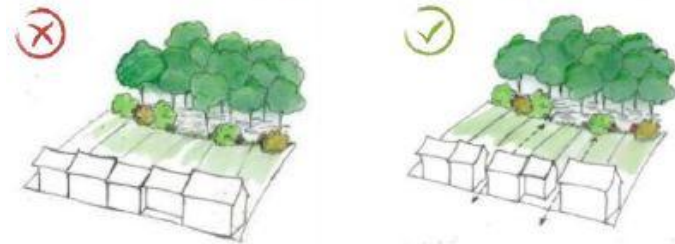
- **Concevoir des espaces publics harmonieux et confortables**

Utilisation de l'outil OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation, qui fait partie des pièces réglementaires. Exemple de l'OAP Biodiversité

Prolonger la trame verte et bleue dans les projets urbains



Créer des ouvertures visuelles sur les espaces verts



Les clôtures doivent laisser passer la faune et s'intégrer au paysage



AXE 1

2. UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ DE L'HABITAT

- Organiser la ville compacte

Etat des lieux en 2015

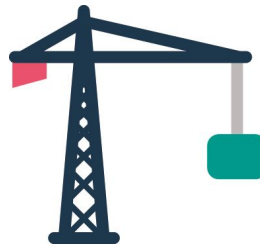
➤ 8 608 habitants
dont 95.8 % de ménages



➤ 2.32 personnes/ménage



➤ 3 854 logements



Quéven en 2030 (scénario retenu par la commune)

➤ **9 400 habitants**
soit 792 hab. de + qu'en 2015

➤ **2.18 personnes/ménage**
Desserrement "ralenti"

➤ **besoin de + 581 logements**
± 48 logements/an

AXE 1

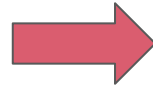
2. UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ DE L'HABITAT

- **UNE CROISSANCE mesurée : + 581 LOGEMENTS** à L'HORIZON 2030
 - **447 LOGEMENTS MOBILISABLES EN INTENSIFICATION**
SOIT 77% DES BESOINS
 - **144 LOGEMENTS en EXTENSION D'URBANISATION**
 - 2^{ème} tranche DE CROIZAMUS : 104 LOGEMENTS
 - KERLÉBERT : 40 LOGEMENTS

AXE 1

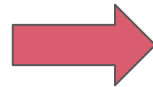
2. UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ DE L'HABITAT

FAVORISER LA MUTATION DU BÂTI EXISTANT VERS DU LOGEMENT NEUF ET DE QUALITÉ



233 logements en secteur diffus (fonds de parcelle) et secteurs stratégiques (Dieny/Minerve)

PARTICIPER À UNE OFFRE DE LOGEMENTS PLURIELLE ET ABORDABLE



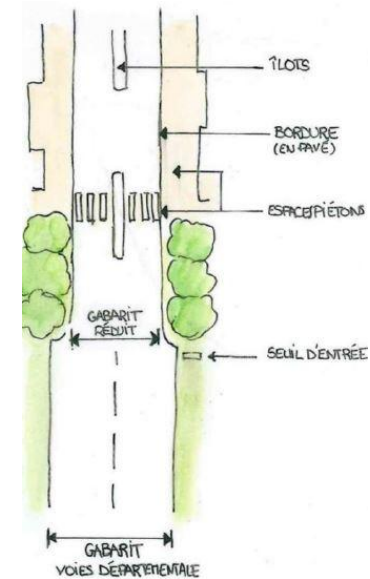
- Mixité sociale :
30% de logements sociaux et 10% de logements en accession à prix encadré
- Mixité architecturale

La traduction de ces objectifs se fait dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

AXE 1

3. PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ POUR TOUS

- Favoriser les modes de déplacements alternatifs :
3 outils : Plan des déplacements actifs (piéton/vélo), Emplacements réservés (réserves foncières pour la réalisation d'équipements publics), OAP "Biodiversité"
- Par des itinéraires rapides, directs, lisibles, sécurisés et continus : Plan des déplacements actifs.
- L'essentiel des développements urbains est desservi par le Triskell
- Apaiser les déplacements :
 - ◆ aménager et hiérarchiser le réseau viaire
 - ◆ réduire le gabarit des voies routières



AXE 2 :
créer une dynamique
au coeur DU PAYS DE LORIENT
Traduction réglementaire



AXE 2

1. UN ESSOR ÉCONOMIQUE PROFITABLE À TOUS

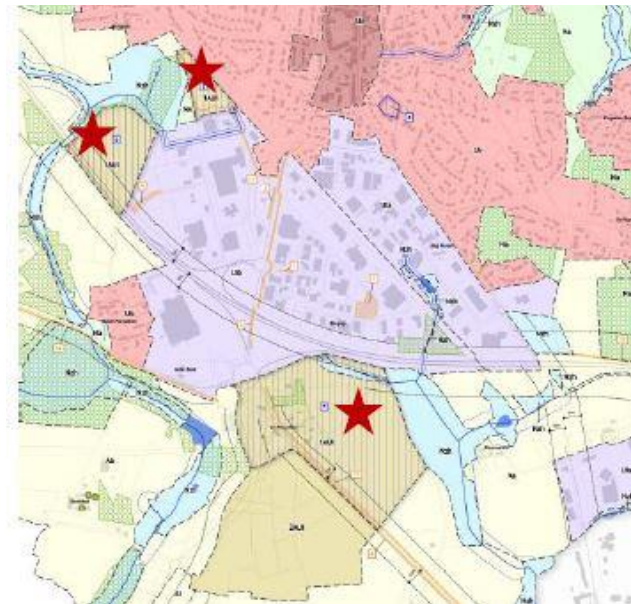
- **Préserver la vitalité commerciale du centre-ville**
- **Conforter Quéven en tant que pilier économique du Pays de Lorient**

→ Commerces et services de proximité : circonscrits dans l'hypercentralité urbaine : zonage Ua

Interdiction de nouvelles surfaces de commerces hors secteurs Ua

→ Conforter des secteurs productifs existants en zone industrielle (Ui : zones d'entrée de ville sud), 2 secteurs d'activités en zones agro-naturelles (Ai)

→ 3 zones d'urbanisation future afin de répondre aux enjeux intercommunaux :
1AUi et 2AUi = OAP sectorielles



EX OAP CROIX DU MOURILLON



AXE 2

2. PÉRENNISER L'ÉCONOMIE AGRICOLE

- **Pérenniser les activités agricoles**

- 940 ha de surfaces agricoles = zonage Aa

- ◆ usages liés à l'agriculture professionnelle
- ◆ évolution mesurée des constructions existantes

- Diversification des activités strictement agricoles permises dans le règlement

- Encourager l'agriculture urbaine en centralité = trame "loi paysage"

- Permettre le développement du centre équestre : permis par le règlement



AXE 3 :

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Traduction réglementaire



AXE 3

1. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LA QUALITÉ DES PAYSAGES

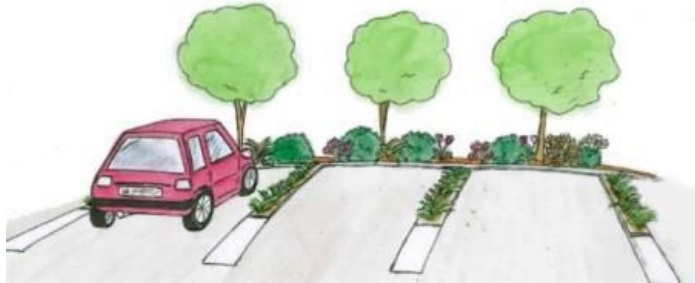
- **Les ressources naturelles : support récréatif et touristique**
- Une **accessibilité renforcée** des parcs du Ronquédo et de Kerzec, des Rives du Scorff, des Plaines de l'Ouest : plan des déplacements actifs, emplacements réservés, OAP "Biodiversité"
- Végétalisation des espaces partagés dans les projets d'aménagements : OAP sectorielles (Dieny, Minerve, Croizamus, ...)
- Vocation touristique et ludique du golf réaffirmée par un zonage Ng
 - pérenniser les équipements existants
 - permettre leur évolution

AXE 3

1. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LA QUALITÉ DES PAYSAGES

- **Conforter la trame verte urbaine :**
classement des EBC- “loi paysage”
 - 515 ha d'EBC
 - 47 km de linéaires plantés
- **Qualité urbaine et architecturale, embellissement végétal des espaces non bâtis, des entrées de ville, des franges urbaines**

ex : végétalisation parking, ronds-points, gabarits des constructions, obligation de surface de pleine terre, clôtures



AXE 3

1. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LA QUALITÉ DES PAYSAGES

- **Patrimoine bâti d'intérêt local : 10 éléments identifiés**
changement de destination pour de l'habitat
- **Encadrement de l'évolution du bâti ancien :**
préconisations architecturales inscrites dans le règlement écrit



AXE 3

2. OPTIMISER LA CONSOMMATION FONCIÈRE

→ Pour l'habitat

- ◆ **Favoriser la construction dans le tissu urbain existant**
 - dans la centralité principale : secteurs Ua/Ub
 - Kerdual et Stang Kergolan : secteurs urbanisés en campagne Uc
 - des OAP sur Dieny, Minerve, route de Kerdual
 - des bâtiments d'intérêt patrimonial mutables en zone A

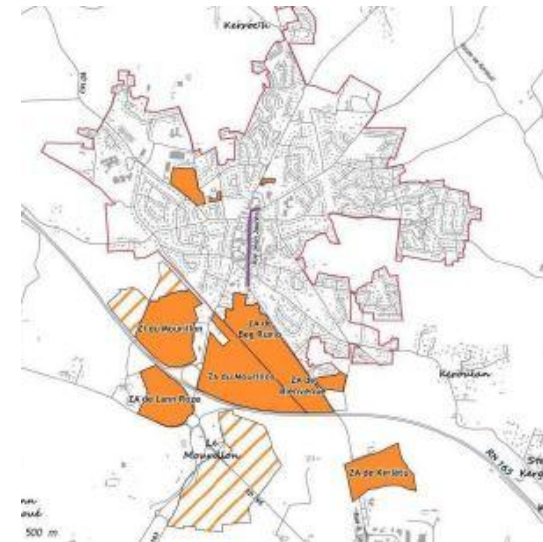
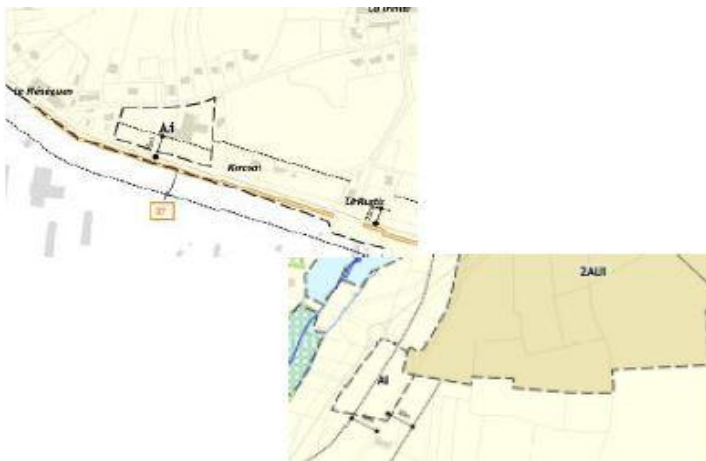
- ◆ **Secteurs habités en zones agro-naturelles (Kerscant, Penquelen, Kergrenn, Rustuel, ...) : secteurs Un**
 - interdiction de nouveaux logements
 - possibilité d'extensions jusqu'à 60 m²

- ◆ **Extensions urbaines limitées : 7,47 ha/ secteurs 1AUa**
 - OAP de Croizamus
 - OAP kerlébert

AXE 3

2. OPTIMISER LA CONSOMMATION FONCIÈRE

- ➔ **Pour les activités économiques**
- ◆ **Conforter les activités centrales et périphériques : secteurs Ua et Ui**
- ◆ **Conforter 2 activités industrialo-commerciales hors centralité : secteurs Ai**
- ◆ **Extensions urbaines Croix du Mourillon, Mourillon Ouest, Park en Denved**
 - 25,10 ha à court terme : secteurs 1Aui
 - 16,53 ha à long terme : secteurs 2Aui



AXE 3

2. OPTIMISER LA CONSOMMATION FONCIÈRE

→ Cas particuliers

- ◆ Extension pour un nouveau cimetière : secteur Ue- 1,67 ha
- ◆ Terrains familiaux locatifs pour l'accueil des gens du voyage : secteur Nv- 0,73 ha



AXE 3

3. RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

→ Des constructions moins dispendieuses en ressources


- ◆ Densités minimales prescrites
- ◆ Efficacité énergétique des bâtiments
 - favoriser la rénovation thermique
 - favoriser la construction performante
 - favoriser des implantations pertinentes ...
- ◆ Gestion des eaux pluviales : obligation de récupération et réutilisation des eaux de toiture
- ◆ Prise en compte de l'énergie dans les projets d'urbanisme : OAP thématique

LES OAP SECTORIELLES





Légende

 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)



LES OAP SECTORIELLES

→ 6 OAP “habitat”

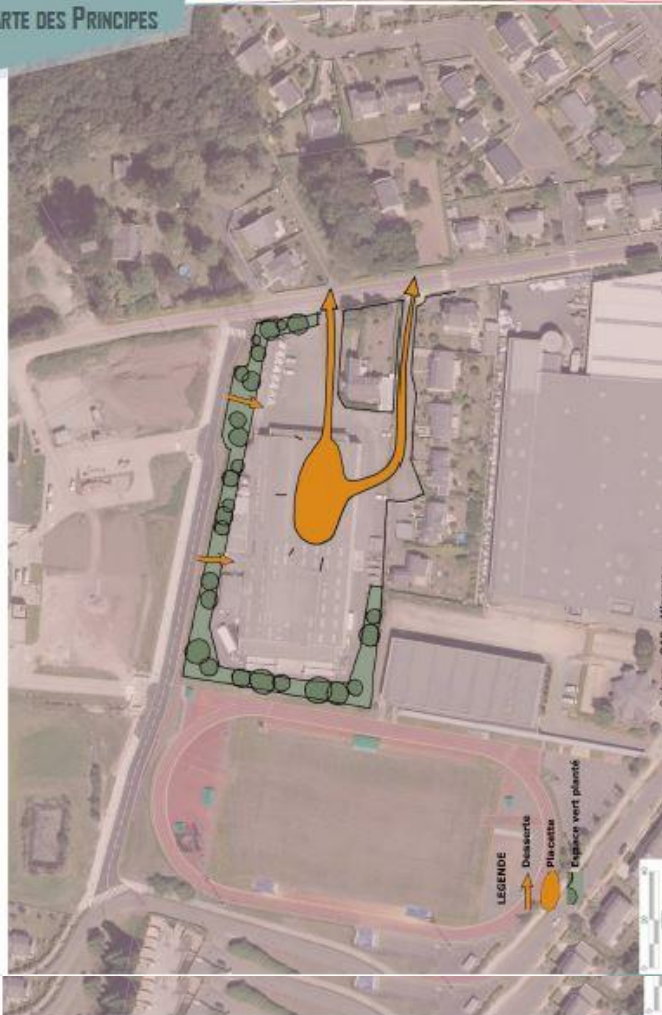
- ◆ 5 pour la production de nouveaux logements
 - Croizamus
 - Kerlebert
 - Route de Kerdual
 - Minerve
 - Ilot Dieny
- ◆ 1 pour la requalification d’un quartier vieillissant d’habitat social
 - Résidence Bel Air

→ 3 OAP “activités”

- ◆ Extensions des zones d’activités du Mourillon
 - Mourillon Ouest
 - Park En Denved
 - Croix du Mourillon Nord

EX OAP FRICHE "MINERVE"

CARTE DES PRINCIPES



Source : Cadastre de la Région de Bruxelles-Capitale

Quillem - OAP « Minerve »

OAP N°4 : FRICHE « MINERVE »

ENJEUX

- Densifier le cœur de bourg
- Proposer une mixité de typologies de logements dans un contexte résidentiel et riche en équipements (complexe sportif, salle Robert Jegousse, EHPAD, ...)
- Intégrer une opération qualitative sur une parcelle marquée par son passé industriel et bordée d'infrastructures de desserte relativement lourdes

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Accès et desserte

La parcelle a été entièrement artificialisée avec une plateforme créée sur la totalité de l'emprise pour les besoins de l'entreprise Minerve, niant la topographie naturelle du terrain. De plus la rue récente du Professeur Jérôme Lejeune qui borde le site au nord est implantée en creux.

Le talus imposant qui fait la limite de parcelle la déconnecte du maillage routier mais aussi du paysage.

Les seuls accès possibles s'opèrent donc depuis la rue de Kerlébert avec un bouclage intéressant à affirmer avec l'Allée des Poiriers.

Un accès vers du stationnement en sous-sol est éventuellement possible depuis la voie nouvelle du Professeur Jérôme Lejeune afin de tirer parti de la topographie et travailler un socle.

En cœur de parcelle, une dilation de ce maillage ménageant une placette intérieure permettra d'affirmer un cœur d'opération qualitatif permettant d'assurer la desserte des différentes constructions/parcelles et offrant un espace de rencontre soigné. Il ne peut pas se résumer à une raquette « routière » élargie : sa végétalisation, le choix des revêtements, l'intégration d'un minimum de mobiliers participeront de sa qualité d'usages et d'ambiance.

Les stationnements seront aménagés dans l'emprise des parcelles et des différentes constructions, en sous-sol ou en rez-de-chaussée. Dans ce dernier cas, leur intégration fera l'objet d'un traitement soigné (dispositifs à claire-voie, végétalisation, ...).

Maillage vert

En accompagnement du talus, une frange paysagère d'une épaisseur significative sera constituée afin de qualifier le « paysage » de l'opération et la mettre à distance de la voie. Elle intégrera des arbres de haute tige et une strate arbustive basse.

L'objectif est de créer un paysage valorisant susceptible d'intimiser la parcelle et permettre son habitabilité.

Cette frange verte pourra ménager des fenêtres afin de dégager des vues et valoriser les éventuels accès à l'opération.

Implantation et gabarits

La structuration de la forme urbaine par le paysage suppose des implantations et des gabarits plus libres sans recours systématique à l'alignement sur rue ni entre les différentes constructions.

Le bâti devra en revanche être composé de manière à structurer la placette centrale et l'affirmer comme un espace public fédérateur (façades en alignement, clôtures maçonnées en pierre, ...).

PROGRAMMATION

- Superficie de l'opération : 9 820 m²
- Densité minimum : 40 logements/ha, soit une quarantaine de logements au total répartis entre habitat collectif et intermédiaire, individuel groupé, lots libres.



EX OAP BEL AIR

Rénovation du bâti

Les interventions sur les façades devront respecter une finition enduite pour l'ensemble du périmètre. C'est bien la mise en couleur qui identifie chaque logement et non le changement de matériau.

Le bandeau « ardoisé » sera préservé afin de garantir la cohérence construite de l'opération.

Les menuiseries en alu sombre seront privilégiées.





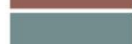







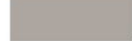

Usages extérieurs

L'intimité des jardins sera assurée par des clôtures végétales et des dispositifs légers de type ganivelles.



Identifier les unités de logements par des teintes contrastées:
- une teinte de fond de façade
- une logique colorée pour les ensembles menuisés en intégrant les meneaux
Privatiser les jardins avec des clôtures végétalisées cohérentes (ganivelles)

NUancier et principe de composition indicatifs

TEINTE DE FOND DE FAÇADE	ENSEMBLE MENUISÉS
	
	
	
	
	
	
	

Rénovation du bâti



Identifier les unités de logements par des teintes contrastées:
- une teinte de fond de façade
- une logique colorée pour les ensembles menuisés en intégrant les meneaux
Privatiser les jardins avec des clôtures végétalisées cohérentes (ganivelles)

OAP N°3 : RÉSIDENCE BEL AIR

CONTEXTE ET PÉRIMÈTRE



La résidence Bel Air est située dans le cœur urbanisé de la commune de Quéven. En bordure de voie structurante, elle présente une visibilité importante au sein du tissu construit quévenois. Réalisées par un bailleur social dans les années soixante-dix, ses constructions sont aujourd'hui vieillissantes et demandent à être revalorisées.

Dans le cadre de futures mutations de propriété, et d'évolutions de statut des logements, le présent document vise à donner un cadre aux actions de valorisation du bâti existant.

CADRE BÂTI

La résidence de Bel Air offre une trentaine de logements groupés de typologie individuelle avec accès et jardin privatifs, répartis en trois plots de quatre logements et neuf plots de deux logements.

Leur architecture est monolithique, extrêmement simple (volumes carrés et toitures terrasses) et répétitive. La maçonnerie blanche est omniprésente, un bandeau revêtu d'ardoises vient « chapeauter » chaque construction.

ENJEUX

- ✓ Requalifier un ensemble urbain vieillissant
- ✓ Impulser une dynamique de rénovation innovante et cohérente
- ✓ Identifier les unités de logement les unes des autres afin de rompre le systématisme et la grande homogénéité de l'ensemble
- ✓ Qualifier les usages extérieurs en privatifs plus fortement les jardins

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Mise en couleur

Il s'agit d'encourager des ravalements spécifiques à chaque unité bâtie, déclinant une teinte de fond de façade et une teinte spécifique « ensemble menuisé » qui unifie les ouvertures (meneaux maçonnés essentiellement).

Le principe encouragé est celui d'une teinte forte en fond de façade et un traitement unifié des ouvertures avec une teinte sombre ou un blanc comme le décrivent les illustrations ci-contre. Le garage recevra une teinte en cohérence avec la maison (identique au fond de façade ou à celle des meneaux).

LES OAP THÉMATIQUES



OAP "BIODIVERSITÉ, nature en ville et qualité du cadre de vie"

Matérialiser l'identité du bourg



Préserver les cheminements existants, les mettre en valeur

Limiter la tonte des espaces verts



Laisser courir la végétation sauvage

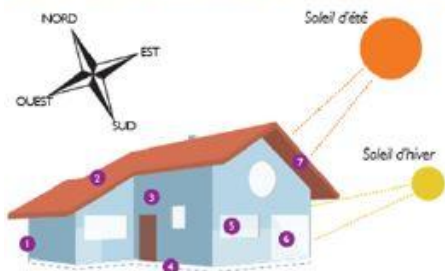


Séparer les déplacements doux de la circulation motorisée



OAP "PRISE EN COMPTE DE L'ÉNERGIE DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT"

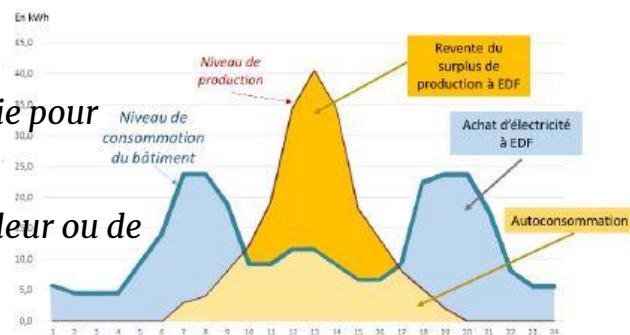
Principes du bioclimatisme
(Conception : ADEME, Atelier des Giboulées)



Bien concevoir son logement pour un confort maximal.
Isoler pour réduire ses consommations d'énergie

Produire de l'énergie pour diminuer les coûts
-électricité
-production de chaleur ou de froid

Courbes de charge de consommation (en bleu) et de production (en jaune) pour une journée (données fictives)



Matériaux biosourcés : laine de bois, panneau de paille et panneau en ouate de cellulose (Crédit photo : FFB)

Faire le choix de matériaux naturels : paille, bois, chanvre, ...

TEMPS D'ÉCHANGES



MERCI ET BONNE SOIRÉE



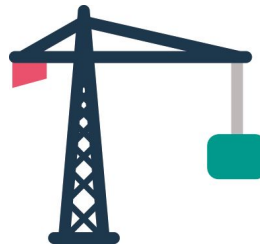
AXE 1

2. UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ DE L'HABITAT

- Organiser la ville compacte

Etat des lieux en 2015

- 8 608 habitants
dont 95,8 % de ménages
- 2,32 personnes/ménage
- taux de croissance annuelle
1999-2015 = 0,22%
- 3 854 logements
dont 92,4% de résidences
principales



Quéven en 2030

(scénario retenu par la commune)

- **9 400 habitants**
soit 792 hab. de + qu'en 2015
- **2,18 personnes/ménage**
Desserrement "ralenti"
- **taux de croissance annuelle**
= 0,59%
- **besoin de + 581 logements**
± 48 logements/an
- **94 % de résidences**
principales (+1,6% qu'en
2015)